

Fonds de prévoyance de la Société Vaudoise de Médecine Demande d'offre

Preneur d'assurance :			
(Titre, nom, prénom, raison sociale)			
Adresse :			
NPA:		Localité :	
Tél.:		Email:	
Nouveau médecin/Nouvelle entreprise:	oui	non	
Date d'effet :			

lédecin: indép	pendant ou sala	rié						
Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Salaire AVS annuel en CHF	Taux d'activité	Pleine capacité	PLP ¹⁾	Part LPP ²⁾
			Н		%	oui		
			F		/0	non		
			Н		%	oui		
			F		/0	non		
			Н		%	oui		
			F		/0	non		
			Н		%	oui		
			F		/0	non		

Cabinet (liste du perso	inet (liste du personnel)							
Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Salaire AVS annuel en CHF	Taux d'activité	Pleine capacité	PLP ¹⁾	Part LPP ²⁾
			H F		%	oui non		
			H F		%	oui non		
			H F		%	oui non		
			H F		%	oui non		
			H F		%	oui non		
			H F		%	oui non		
			H F		%	oui non		

¹⁾ Avoir de libre passage total en CHF 2) Avoir de libre passage de la part LPP en CHF (min.légal)

Remarques:



Fonds de prévoyance de la Société Vaudoise de Médecine **Demande d'offre**

Prestations vieillesse (épargne)									
Cercle personnes assu- rées	 Cabinet	Médecin Cabinet	Médecin Cabinet	Médecin Cabinet	Médecin Cabinet	Sàrl/SA			
Plan de prévoyance	STANDARD LPP	CLASSIQUE	ОРТІМА	OPTIMA PLUS	ОРТІМА ТОР	A choix			
Salaire assuré	Salaire LPP	Salaire AVS							
Déduction de coordination en % du taux d'ac- tivité	Oui Non	Aucune déduction de coordination							
Versement annuel	épargne (en % du	salaire assuré)							
Age: 25-34	7 %	5 % 10 % 14 % 25 %							
Age: 35-44	10 %	8%	13 %	17 %	25 %	%			
Age: 45-54	15 %	11 %	18%	22 %	25 %	%			
Age: 55-64/65	18%	13 %	21%	25 %	25 %	%			

Prestations risque	(décès et invalidité							
Cercle personnes assurées	 Cabinet	Médecin Cabinet	Médecin Cabinet	Médecin Cabinet	Sàrl/SA			
Plan de prévoyance	MINIMUM LPP	STANDARD-R	CLASSIQUE-R	OPTIMA-R	A choix			
Salaire assuré	Salaire LPP	Salaire LPP Salaire AVS						
Rente invalidité	Minimum LPP	30 %	40 %	50 %	%			
Rente survivant	Minimum LPP	18%	30 %	40 %	%			
Rente enfants	Minimum LPP	6%	10 %	10 %	%			
Capital décès (à choix)	-	100 % 200 %	100 % 200 %	100 % 200 %	100 % 200 %			
Restitution rachat	-	- Effectué en cas de décès par suite de maladie ou accident						
Libération des cotisations	Délai d'attente de 3 mois							

 Etes-vous affilié à une assurance collective pert une indemnité journalière d'au moins 80% du s 		urs?	oui	non
• Répartition des cotisations¹ :	Employés	oyeur	% (min 50%)	
• Fréquence de paiement des cotisations:	Mensuelle	Trimestrielle ²	Semestrielle	Annuelle
Lieu et date	Signature du p	reneur d'assuran	ce/employeur/ir	ntermédiaire



¹ Dans le cas de l'affiliation du personnel du cabinet médical ou Sàrl

² Fréquence de paiement trimestrielle par défaut